

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**

Séance du 20.06.2013

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président* ;
 Jean-Marie Colot, *1er Échevin* ;
 Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, *Échevins* ;
 Monique Dupont, Peter Decabooter, Marc Ghilbert, Marie Kunsch, Fatiha Metioui-Amanzou, Nadine De Buck, Chantal Dubocage, Said Chibani, Luc Demullier, Ndongo Diop, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Véronique Bruyninckx, Katia Van den Broucke, Nathalie Migeotte, Nicolas Stassen, Valérie Lambot, *Conseillers communaux*;
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Stéphane Tellier, *Échevin*;
 Marc Hermans, Christian Boucq, *Conseillers communaux*;
 Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

#Objet : Budget exercice 2012 - Modification budgétaire n° 99 - Services ordinaire et extraordinaire#

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;
 Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;
 Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;
 Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclu entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007(A/004);
 Vu le budget de l'exercice 2012 approuvé par le Conseil communal le 15.12.2011(A/0019);
 Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

ARRETE ce qui suit par 15 voix oui et 9 abstentions:

Le budget 2012 de la Commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 ci-annexé et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux ci-après:

1) **SERVICE ORDINAIRE:****BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES:**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 3	37.225.387,04	35.498.971,18	1.726.415,86
Augmentation des crédits	0,00	2.196.255,41	-2.196.255,41
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00

Nouveau résultat après M.B. 99	37.225.387,04	37.695.226,59	-469.839,55
--------------------------------	---------------	---------------	-------------

2) SERVICE EXTRAORDINAIRE:

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES:

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 3	7.188.365,37	8.280.932,15	-1.092.566,78
Augmentation des crédits	0,00	35.010,00	-35.010,00
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat après M.B. 99	7.188.365,37	8.315.942,15	-1.127.576,78

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 15 votes positifs, 9 abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,


Philippe ROSSIGNOL


Joël RIGUELLE